



LISTE DES MARCHES ATTRIBUES POUR L'ANNEE 2013

	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE	CP	MONTANT
FOURNITURES				
Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT				
-	-	-	-	-
Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés à l'article 7 du Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005				
-	-	-	-	-
Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés à l'article 7 du Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005				
-	-	-	-	-
SERVICES				
Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT				
Location de licences et d'hébergement informatique pour la gestion opérationnelle et comptable de projets d'aménagement	23/01/2013	PROGISEM	67960	Minimum : 28 800,00 € HT Maximum : 57 600,00 € HT
Mission de négociation foncière dans le cadre de la ZAC Lou Plan des Aires à Mudaison	06/03/2013	SCET	34965	Maximum 70 000 € HT
Marché d'assistance pour la définition de la stratégie de communication à déployer dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC de la Font de Mauguio	25/10/2013	TERRA LUNA	30000	20 900,00 € HT
Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés à l'article 7 du Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005				
Mission d'expertise-comptable pour la société L'Or Aménagement	18/12/2013	CABINET MENON	340870	Minimum : 73 000,00 € HT Maximum : 146 000,00 € HT



Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés à l'article 7 du Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005				
Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'ouvrages d'infrastructures pour l'opération d'aménagement de la ZAC des Châtaigniers à Saint-Aunès	02/10/2013	GARCIA DIAZ	34070	515 025,00 € HT
Marché de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour l'aménagement de la ZAC de La Font de Manguio à Manguio	26/12/2013	RICHEZ_ASSOCIES	75011	1 374 040,00 € HT
TRAVAUX				
Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT				
-	-	-	-	-
Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés à l'article 7 du Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005				
-	-	-	-	-
Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés à l'article 7 du Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005				
-	-	-	-	-